

MITIGATION MEASURES / Mesures d'atténuation

Project Name | Nom du projet: Sandy Lake First Nation New Cultural Area | Nouvel espace culturel de Sandy Lake First Nation
Project Proponent: Sandy Lake First Nation

Mitigation Measure	Mesures d'atténuation
<p>GROUNDWATER: Groundwater quality impacts from leaks and accidental spills and releases of fuels or other hazardous substances.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prevent leaks, spills and releases. - Do not store fuel on the site and designate re-fueling areas with secondary containment. - Require drip trays for stationary equipment. - Provide spill clean-up equipment and materials. - Comply with provincial & federal regulations for storage and handling fuels and hazardous materials. - Transport and handle fuel in accordance with the <i>Transportation of Dangerous Goods Act</i>. - Store hazardous materials (if present) in approved containers. - Conduct periodic inspections for leaks, spills and releases. - Provide an emergency spill response plan. - Contain and clean up spills immediately to prevent contaminant run-off. 	<p>EAUX SOUTERRAINES : impacts sur la qualité des eaux souterraines des fuites, des déversements accidentels et des rejets de carburants ou d'autres substances dangereuses.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les fuites, les déversements et les rejets. - Ne pas stocker de carburant sur le site et désigner des zones de ravitaillement dotées d'une enceinte de confinement secondaire. - Exiger des bacs de récupération pour les équipements fixes. - Fournir l'équipement et le matériel nécessaires au nettoyage des déversements. - Respecter les réglementations provinciales et fédérales en matière de stockage et de manipulation des carburants et des matières dangereuses. - Transporter et manipuler les carburants conformément à la loi sur le transport des marchandises dangereuses. - Stocker les matières dangereuses (le cas échéant) dans des conteneurs approuvés. - Effectuer des inspections périodiques pour détecter les fuites, les déversements et les rejets. - Prévoir un plan d'intervention d'urgence en cas de déversement. - Contenir et nettoyer immédiatement les déversements afin d'éviter l'écoulement des contaminants.
<p>SURFACE WATER: Increased suspended sediment levels in surface water.</p>	<p>EAUX DE SURFACE : Augmentation des niveaux de sédiments en suspension dans les eaux de surface.</p>

<ul style="list-style-type: none"> -Turbidity curtain to be installed in water prior to in-water work. -Restrict construction activities to designated areas. -Cover or wet down dry materials to prevent blowing dust and debris. -Install silt fence to prevent sediment laden runoff from entering waterway, where needed. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un rideau de turbidité doit être installé dans l'eau avant les travaux dans l'eau. - Limiter les activités de construction aux zones désignées. - Couvrir ou mouiller les matériaux secs pour empêcher la poussière et les débris de s'envoler. - Installer des barrières anti-sédiments pour empêcher les eaux de ruissellement chargées de sédiments de pénétrer dans la voie d'eau, le cas échéant.
<p>SURFACE WATER: Surface water quality impacts from leaks and accidental spills and releases of fuels or other hazardous substances.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prevent leaks, spills and releases. - Do not store fuel on the site within 30 m of a water body and designate re-fueling areas with secondary containment. - Require drip trays for stationary equipment. - Provide spill clean-up equipment and materials. - Comply with provincial & federal regulations for storage and handling fuels and hazardous materials. - Transport and handle fuel in accordance with the <i>Transportation of Dangerous Goods Act</i>. - Store hazardous materials (if present) in approved containers. - Conduct periodic inspections for leaks, spills and releases. - Provide an emergency spill response plan. - Contain and clean up spills immediately to prevent contaminant run-off. 	<p>EAUX DE SURFACE : Incidences sur la qualité des eaux de surface des fuites, des déversements accidentels et des rejets de carburants ou d'autres substances dangereuses.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les fuites, les déversements et les rejets. - Ne pas stocker de carburant sur le site à moins de 30 m d'une masse d'eau et désigner des zones de ravitaillement dotées d'un système de confinement secondaire. - Exiger des bacs de récupération pour les équipements fixes. - Fournir l'équipement et le matériel nécessaires au nettoyage des déversements. - Respecter les réglementations provinciales et fédérales en matière de stockage et de manipulation des carburants et des matières dangereuses. - Transporter et manipuler les carburants conformément à la <i>loi sur le transport des marchandises dangereuses</i>. - Stocker les matières dangereuses (le cas échéant) dans des conteneurs approuvés. - Effectuer des inspections périodiques pour détecter les fuites, les déversements et les rejets. - Prévoir un plan d'intervention d'urgence en cas de déversement. - Contenir et nettoyer immédiatement les déversements afin d'éviter l'écoulement des contaminants.
<p>VEGETATION: Loss and disturbance of terrestrial vegetation during site preparation and construction.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Minimize loss and disturbance of vegetation by limiting construction activities to designated areas. 	<p>VÉGÉTATION : perte et perturbation de la végétation terrestre pendant la préparation du site et la construction.</p>

<p>- Re-vegetate disturbed or reclaimed areas.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire au minimum la perte et la perturbation de la végétation en limitant les activités de construction aux zones désignées. - Reverdir les zones perturbées ou remises en état.
<p>VEGETATION: Disturbance of riparian zone vegetation during dock construct.</p> <p>- Minimize loss and disturbance of riparian zone vegetation by limited construction activities to the area immediate to the new dock location.</p> <p>- Re-vegetate with native species any disturbed areas of shoreline or banks to prevent erosion and/or sedimentation.</p>	<p>VÉGÉTATION : Perturbation de la végétation de la zone riveraine pendant la construction du quai.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Minimiser la perte et la perturbation de la végétation de la zone riveraine en limitant les activités de construction à la zone immédiate de l'emplacement du nouveau quai. <p>Revégétaliser avec des espèces indigènes toutes les zones perturbées du littoral ou des berges afin de prévenir l'érosion et/ou la sédimentation.</p>
<p>ADJACENT PROPERTIES: Potential impact to downstream properties</p> <p>- Mitigation measures for surface water (listed above) will mitigate potential downstream impacts to adjacent properties.</p>	<p>LES PROPRIÉTÉS ADJACENTES : Impact potentiel sur les propriétés en aval</p> <p>Les mesures d'atténuation pour les eaux de surface (énumérées ci-dessus) atténueront les impacts potentiels en aval sur les propriétés adjacentes.</p>
<p>AQUATIC SPECIES: Disturbance from in-water works (dock construction).</p> <p>- The duration of in-water work will be minimized</p> <p>- No in-water work will take place prior to July 1st and all in-water work will be completed prior to September 15th.</p>	<p>ESPÈCES AQUATIQUES : Perturbation due aux travaux dans l'eau (construction de quais).</p> <ul style="list-style-type: none"> - La durée des travaux dans l'eau sera réduite au minimum <p>Aucun travail dans l'eau n'aura lieu avant le 1er juillet et tous les travaux dans l'eau seront terminés avant le 15 septembre.</p>
<p>MIGRATORY BIRDS: Loss/disturbance of habitat from land clearing and/or tree removal.</p> <p>- Clearing and grubbing of land and removal of trees will not take place during the breeding bird season, which for Sandy Lake is April 25th to August 31st.</p>	<p>OISEAUX MIGRATEURS : Perte/perturbation de l'habitat due au défrichement et/ou à l'enlèvement des arbres.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le défrichement et l'essouchement des terres ainsi que l'enlèvement des arbres n'auront pas lieu pendant la saison de reproduction des oiseaux, qui, pour le lac Sandy, s'étend du 25 avril au 31 août.

<p>MIGRATORY BIRDS: Disturbance by dust and noise from equipment, from excavation and potentially by vehicle collisions during construction.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Use approved dust suppressant, as required. - Minimize activities during high wind events. - Limit noise-creating activities including heavy equipment operation and truck movements to normal working hours. - Muffle vehicles and equipment and limit unnecessary long-term idling. - Require a high standard of maintenance for heavy equipment. - Require construction vehicles to adhere to speed limits. 	<p>OISEAUX MIGRATEURS : perturbation par la poussière et le bruit de l'équipement, de l'excavation et éventuellement par les collisions avec les véhicules pendant la construction.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser un dépoussiérant approuvé, le cas échéant. - Réduire au minimum les activités pendant les périodes de vent fort. - Limiter les activités génératrices de bruit, y compris le fonctionnement des équipements lourds et les déplacements des camions, aux heures normales de travail. - Assourdir les véhicules et les équipements et limiter la marche au ralenti inutile à long terme. - Exiger un niveau d'entretien élevé pour les équipements lourds. - Exiger que les véhicules de construction respectent les limitations de vitesse.
<p>AIR AND NOISE: Increased levels of NO_x, SO₂, greenhouse gases and VOCs from equipment and vehicle emissions during site preparation, transporting activities, construction and fuel use.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Use low sulphur fuels where available. - Require a high standard of maintenance of equipment and vehicles. - Limit unnecessary long-term idling. - Use appropriate fuel dispensing equipment and protection for spills. 	<p>AIR ET BRUIT : Augmentation des niveaux de NO_x, SO₂, gaz à effet de serre et COV provenant des émissions des équipements et des véhicules lors de la préparation du site, des activités de transport, de la construction et de l'utilisation de carburant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des carburants à faible teneur en soufre lorsqu'ils sont disponibles. - Exiger un niveau élevé d'entretien des équipements et des véhicules. - Limiter la marche au ralenti inutile à long terme. - Utiliser des équipements de distribution de carburant appropriés et des protections en cas de déversement.
<p>AIR AND NOISE: Increased fugitive dust from site preparation and construction.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Use approved dust suppressant, as required. - Minimize activities during high wind events. - Limit and cover or wet stockpiled materials. - Control construction vehicle speeds. - Restore disturbed areas following construction. 	<p>AIR ET BRUIT : Augmentation de la poussière fugitive due à la préparation du site et à la construction.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser un dépoussiérant approuvé, le cas échéant. - Réduire au minimum les activités pendant les périodes de vent fort. - Limiter et couvrir ou mouiller les matériaux stockés. - Contrôler la vitesse des véhicules de construction. - Restaurer les zones perturbées après la construction.

<p>AIR AND NOISE: Increase in noise and vibrations during construction associated with truck traffic and use of heavy machinery.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Operate machinery during daytime hours. - Install signage warning about elevated noise levels. - Provide hearing protection PPE for workers. 	<p>AIR ET BRUIT : Augmentation du bruit et des vibrations pendant la construction en raison de la circulation des camions et de l'utilisation de machines lourdes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire fonctionner les machines pendant la journée. - Installer des panneaux avertissant des niveaux de bruit élevés. - Fournir des équipements de protection auditive aux travailleurs.
<p>SOCIO-ECONOMIC, CULTURE AND HERITAGE: Increase risk to human health and safety during construction associated with truck traffic and use of heavy machinery.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Post construction warning signs. - Control construction vehicle speeds. - Inform nearby residents of the intended on-site construction dates. - Traffic control and signage plan to be developed by contractor as part of overall work plan. - Contractor will adhere to all applicable safety standards, rules, regulations and labour codes. - Conduct safety briefings and pre-construction meetings with workers. - Limit operation of machinery to daytime hours. 	<p>SOCIO-ECONOMIQUE, CULTURE ET PATRIMOINE : Augmentation des risques pour la santé et la sécurité humaines pendant la construction, en raison de la circulation des camions et de l'utilisation de machines lourdes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poser des panneaux d'avertissement pour la construction. - Contrôler la vitesse des véhicules de construction. - Informer les riverains des dates prévues pour les travaux sur le site. - Le plan de contrôle du trafic et de signalisation doit être élaboré par l'entrepreneur dans le cadre du plan de travail global. - L'entrepreneur respectera l'ensemble des normes, règles, réglementations et codes du travail applicables en matière de sécurité. - Organiser des séances d'information sur la sécurité et des réunions préalables à la construction avec les travailleurs. - Limiter l'utilisation des machines aux heures de la journée.
<p>WASTE MANAGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non-hazardous waste to be disposed of at community landfill. - If any hazardous waste is generated, store separately and transport to a licensed disposal and/or treatment facility in accordance with provincial regulations. 	<p>GESTION DES DÉCHETS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les déchets non dangereux doivent être éliminés dans la décharge municipale. - En cas de production de déchets dangereux, les stocker séparément et les transporter vers une installation d'élimination et/ou de traitement agréée, conformément à la réglementation provinciale.

